

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

**Arrêté n° : 48/2026**

**Objet :**

**Arrêté portant réglementation de la circulation sur la Sente des Perrières, afin de permettre les travaux d'élagage par le service technique de la Commune.**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route, notamment ses articles relatifs à la réglementation de la circulation et de la signalisation routière ;

Vu l'arrêté municipal n°6/2026 réglementant le stationnement et la circulation sur la commune ;

**Vu la nécessité d'interdire l'accès à la Sente des Perrières, afin de permettre les travaux d'élagage en toute sécurité, le 23 septembre 2026,**

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux d'élagage, il y a lieu de réglementer la circulation ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La circulation sera interdite sur la Sente des Perrières, afin de permettre l'élagage d'arbres en toute sécurité le 23/09/26.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire matérialisant l'interdiction d'accès et la fermeture du chemin sera installée de manière visible à chaque extrémité de la zone concernée. Cette signalisation sera mise en place, entretenue et déposée sous la responsabilité des services techniques municipaux

**Article 3 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, et par affichage sur le chantier.

**Article 4 :** Ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux par la levée de la signalisation.

**Article 5 :** La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché

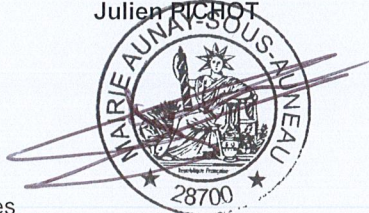
- M. le Maire de la commune d'Aunay-sous-Auneau,
- Le Service Technique municipal,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La notification le : 21/09/2026
- L'affichage en Mairie le : 22/09/2026

Fait à Aunay-sous-Auneau, le 21/09/2026

Le Maire,  
Julien PICHOT



Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

- M. le Commandant, CODIS – 7 rue Vincent Chevrard – 28000 Chartres
- La Gendarmerie d'Auneau